

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.455
7 avril 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 7 avril 1988 à 10 heures

Président : M. Dávid Meiszter (Hongrie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 455ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit l'examen du point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Programme global de désarmement". Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Algérie, de l'Inde et du Royaume-Uni. Je donne la parole au premier orateur figurant sur la liste, le représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Hacene.

M. HACENE (Algérie) : Permettez-moi tout d'abord de dire le plaisir que ressent ma délégation de vous voir au poste de Président de la Conférence. L'attachement de votre pays à la cause du désarmement et vos compétences bien connues seront, j'en suis convaincu, un garant certain de la bonne conduite de nos travaux en ce mois qui s'annonce particulièrement laborieux. Permettez-moi également d'exprimer nos sincères remerciements à vos prédécesseurs, les Ambassadeurs Rose et von Stülpnagel qui, avec un dévouement exemplaire, ont su mettre au profit de la Conférence leur riche expérience et leurs qualités de diplomates avisés. Par ailleurs, je voudrais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs Azikiwe du Nigéria, de Azambuja du Brésil, Elaraby de l'Egypte, de Montigny Marchand du Canada, Nasserri de l'Iran, Solesby du Royaume-Uni et Sujka de la Pologne. Qu'ils soient assurés de la pleine coopération de la délégation algérienne.

Je voudrais enfin m'associer à l'hommage unanime rendu à la mémoire de l'Ambassadeur Ian Cromartie dont le souvenir restera celui d'un homme de compétence et de conviction.

C'est devenu un lieu commun de dire que la présente session de la Conférence se tient dans une conjoncture internationale prometteuse et cruciale. Prometteuse par l'impulsion que connaissent les négociations entre les deux plus grandes puissances du monde. La conjoncture internationale reste également marquée par deux échéances cruciales pour la question du désarmement, à savoir la tenue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et la prochaine réunion au sommet entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique. Nous formons le vœu que la coïncidence de ces deux événements soit un signe prémonitoire de la complémentarité tant attendue entre les négociations bilatérales et les négociations multilatérales sur le désarmement.

La conclusion de l'Accord de Washington sur l'élimination des missiles nucléaires de courte et moyenne portée en Europe constitue une mesure qui mérite d'être particulièrement soulignée.

Dans son message de félicitations adressé à MM. Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan, le Président Chadli Bendjedid a salué cet événement important dans les relations internationales comme un acte de dimension historique et un premier pas qui appelle en soi d'autres mesures résolues.

(M. Hacene, Algérie)

Même s'il porte sur une partie limitée des arsenaux nucléaires des deux superpuissances, l'Accord de Washington tire en effet son importance du fait qu'il constitue le premier Accord authentique de désarmement nucléaire. Il est encourageant de constater à cet égard que dans leurs négociations en matière de désarmement, les deux parties ne se contentent plus, comme par le passé, de simples limitations qui ont été hélas souvent suivies d'une nouvelle course aux armements sous diverses formes.

Toutes les leçons doivent être tirées des expériences passées pour élargir et approfondir la dynamique engagée avec l'Accord de Washington. Pour être durable, la portée de cet Accord doit assurément provoquer un effet d'entraînement dans la négociation des points à l'ordre du jour des négociations bilatérales et multilatérales.

Pour revenir à cette vérité première selon laquelle la paix et la sécurité du monde sont indivisibles, il est indispensable que l'amélioration des relations entre les deux superpuissances et entre les deux principales alliances militaires du monde bénéficie par ses retombées positives à l'ensemble de la communauté internationale, consacrant par là-même le droit égal de tous les Etats à la sécurité.

Sauf à répéter les erreurs du passé, il serait vain de vouloir bâtir une sécurité durable qui serait confinée dans une région déterminée et qui se traduirait par un transfert des armements vers d'autres régions ou transformerait celles-ci en zones exutoires des tensions. Pour méritoire qu'elle soit, l'approche régionale ne saurait en effet être exclusive d'une démarche globale que dicte l'instauration d'une sécurité universelle authentique.

Parmi les points que la prochaine session extraordinaire aura à examiner figure l'examen du rapport qui lui sera adressé par la Conférence. C'est là une occasion particulière pour la communauté internationale d'évaluer les travaux accomplis par notre Conférence depuis la deuxième session extraordinaire et de manière plus générale depuis l'adoption du Document final de la première session extraordinaire. Le bilan sommaire de ces travaux est clair puisque la Conférence n'a réussi à conclure aucun accord sur les points inscrits à son ordre du jour. Bien plus, les négociations sur les questions de désarmement nucléaire qualifiées de prioritaires dans le Document final de la première session extraordinaire restent toujours à entreprendre.

Notre propos n'est pas ici de définir les responsabilités de ce blocage, ni nécessairement d'exposer les raisons d'une telle situation, qu'elles soient liées au contexte international depuis la fin des années 70 ou à d'autres phénomènes. La question qui mérite à notre sens d'être posée porte plutôt sur la façon de sortir la Conférence de son immobilisme actuel et de contrecarrer la tendance à sa marginalisation.

Si l'on a tenté jusqu'à présent de présenter cet état de choses comme le résultat inévitable d'un environnement international défavorable, l'on est en droit d'attendre a contrario que l'impulsion qui caractérise actuellement les négociations soviéto-américaines puisse se refléter également au niveau des instances multilatérales chargées des questions de désarmement.

(M. Hacene, Algérie)

C'est là, de toute évidence, une occasion de traduire dans les faits la complémentarité qui s'impose entre négociations multilatérales et négociations bilatérales sur le désarmement.

La tenue de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devra servir à dynamiser les futurs travaux de la Conférence et à rechercher les moyens pratiques de réaliser cet objectif en partant de l'acquis commun que représente le consensus sur l'adoption du Document final de la première session extraordinaire. En dépit des différences de vues qui peuvent exister entre les pays, il faut se rendre à l'évidence que le blocage du processus multilatéral de négociations ne saurait être que dommageable à long terme pour tous.

Parmi les points prioritaires inscrits à l'ordre du jour de la Conférence figure à juste titre la question de l'interdiction des essais nucléaires. En plus de sa portée pratique énoncée entre autres dans le Document final de la première session extraordinaire, cette question aura en définitive valeur de test pour la réalisation de tout processus de désarmement nucléaire, qu'il soit bilatéral ou multilatéral. Il n'est point besoin de décrire l'impasse que connaît ici l'examen de cette question, mais il importe de relever que cette situation est avant tout révélatrice du décalage existant entre la vocation reconnue à la Conférence et son fonctionnement dans la pratique.

Des discussions se déroulent actuellement à différents niveaux entre l'URSS et les Etats-Unis en vue de limiter leurs essais nucléaires dans le cadre d'une démarche graduelle. Evidemment, nous ne pouvons qu'appuyer toute action qui consisterait à rapprocher tant soit peu les positions des deux parties sur une question aussi essentielle que celle de l'interdiction des essais nucléaires. Ces actions, pour utiles qu'elles soient, ne peuvent cependant se substituer à la conclusion d'un traité multilatéral sur une interdiction complète des essais nucléaires, ni même compenser l'absence de négociations sur un tel accord au sein de la Conférence.

De même, la responsabilité particulière reconnue aux deux superpuissances dans le désarmement nucléaire ne peut être exclusive de la participation légitime de tous les pays aux négociations sur cette question qui par nature touche à la sécurité et à l'existence même de l'humanité tout entière.

Par sa composition et son mandat, la Conférence du désarmement représente un cadre irremplaçable pour les négociations multilatérales au titre du point 2. Nous regrettons à cet égard que le projet de mandat présenté par le Groupe des 21 dans le document CD/819 n'ait pas pu emporter l'adhésion de l'ensemble des membres de la Conférence. L'absence d'accord sur le projet de mandat contenu dans le document susmentionné est préoccupante du fait surtout qu'elle semble traduire un déni à la Conférence de son droit d'engager des négociations sur le désarmement nucléaire. Nous gardons cependant l'espoir que cette situation changera dans un proche avenir, avec notamment la perspective d'accord entre l'URSS et les Etats-Unis sur la réduction de 50 % de leurs armes stratégiques.

Une autre question qui mérite une attention plus grande de la part de la Conférence a trait à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Malgré l'urgence reconnue à cette question, force est

(M. Hacene, Algérie)

de constater que son examen de notre part reste bien en deçà de l'attente de la communauté internationale. Significatives à cet égard sont les difficultés rencontrées dans les tentatives d'amélioration du mandat du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 42/33 et les engagements, bien que limités, pris par les deux parties américaine et soviétique dans leur déclaration commune de Washington auraient dû normalement conduire la Conférence à entamer de véritables négociations au titre du point 5 de l'ordre du jour. Nous espérons néanmoins que le Comité spécial au titre de ce point mettra à profit la présente session pour examiner de manière concrète et plus spécifique les diverses questions inscrites à son programme de travail. Nous savons que la Conférence peut compter sur le dévouement et la compétence du Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Taylhardat, pour faire progresser autant que faire se peut les travaux de cet organe.

Les négociations relatives à l'interdiction des armes chimiques constituent un motif de satisfaction et compensent dans une certaine mesure la frustration que l'on peut ressentir au regard du blocage qui caractérise les autres points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Grâce aux efforts inlassablement déployés par l'Ambassadeur Ekéus et par l'Ambassadeur Sujka, en leur qualité de Présidents du Comité spécial des armes chimiques, des progrès importants ont été accomplis dans le processus d'élaboration du projet de convention sur l'interdiction de telles armes. Il est vrai que le rythme des négociations sur cette question aurait pu être plus rapide, mais nous gardons l'espoir que notre Conférence saura assumer toutes ses responsabilités pour répondre à l'appel unanime qui lui a été lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour parvenir aussi rapidement que possible à l'élaboration de la Convention.

Alors que nous nous approchons de la finalisation du projet de convention, il est impérieux que toutes les parties à la négociation concentrent leurs efforts sur la conclusion d'un accord qui porte effectivement sur l'interdiction et la destruction complète de toutes les armes chimiques et qui soit de nature à emporter l'adhésion universelle.

Au-delà de sa portée considérable pour la sécurité de tous les pays, un tel accord sur l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive devrait constituer un exemple pour les négociations multilatérales sur les autres questions de désarmement. Il apportera également la preuve qu'avec la volonté politique, les problèmes techniques, aussi complexes soient-ils, peuvent être surmontés.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Teja.

M. TEJA (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Je suis convaincu que votre expérience et votre sagesse contribueront à faire avancer

(M. Teja, Inde)

les travaux de la Conférence du désarmement durant ce mois crucial à la veille de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer nos félicitations à l'Ambassadeur von Stülpnagel de la République fédérale d'Allemagne, qui a présidé la Conférence du désarmement avec efficacité durant le mois dernier. Je ne saurais manquer cette occasion pour remercier aussi l'Ambassadeur Rose, de la République démocratique allemande, qui a présidé avec talent nos travaux de février.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur "l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement". J'ai le privilège d'être l'un des membres du Groupe des Sept, qui s'occupe de cette question sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Fan de la Chine. L'an dernier, notre groupe a examiné en détail deux aspects du problème et a présenté son rapport à la Conférence. Ces deux aspects avaient trait à l'établissement d'organes subsidiaires et à la présentation du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les résultats des délibérations de notre groupe sont contenus dans le document CD/WP.286 qui a déjà été examiné officieusement en séance plénière l'an dernier. Ma déclaration d'aujourd'hui reflète les vues de ma délégation sur d'autres aspects de la question. Je tiens à indiquer que les recommandations contenues dans le document CD/WP.286 en date du 24 juillet 1987 sont acceptables pour ma délégation.

Permettez-moi de faire quelques remarques générales avant d'aborder des questions plus spécifiques. Le caractère unique de la Conférence du désarmement tient à son rôle particulier en tant que seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nos discussions et nos recommandations devraient, en conséquence, être guidées par le souci d'améliorer l'efficacité du rôle de la Conférence. Il ne peut en être autrement. Ce caractère unique distingue la Conférence du désarmement des autres organisations effectuant un travail multilatéral dans ce domaine. Toutes les suggestions qui tendraient à la détourner de ce rôle ou à minimiser celui-ci ne peuvent, par conséquent, servir nos objectifs communs.

Nous reconnaissons, bien entendu, que les difficultés de procédure ne sont pas nécessairement imputables à un règlement intérieur inefficace mais reflètent plutôt des divergences politiques sous-jacentes. Les longs débats qui ont lieu sur des points de procédure peuvent souvent donner l'impression à des observateurs extérieurs que nous nous perdons dans des querelles bureaucratiques, mais nous savons que tel n'est pas le cas. Néanmoins, nous sommes convaincus que ces discussions sont des exercices qui ne peuvent pas contribuer à résoudre les divergences de vues fondamentales sur certaines questions. On n'insistera jamais trop, à cet égard, sur l'importance de la volonté politique. Il faut que nous trouvions des terrains d'entente et que nous les élargissions progressivement. Nos discussions sur le règlement intérieur ne pourront être utiles et constructives que si nous les situons dans ce contexte.

C'est dans cet esprit que nous devons rechercher les moyens d'aider la Conférence du désarmement à refléter les nouvelles réalités politiques et les nouveaux développements technologiques afin qu'elle soit mieux armée pour

(M. Teja, Inde)

relever les défis d'aujourd'hui. Je dirais même que nous avons de la chance que notre règlement intérieur actuel nous ménage, dans une grande mesure, la souplesse nécessaire.

Nous devons nous faire à l'idée que la Conférence du désarmement a pratiquement cessé d'attirer l'attention du public en tant que tribune importante de négociation. Le soutien du public est nécessaire à notre travail même si les négociations se déroulent loin des projecteurs de la publicité. Je voudrais suggérer en conséquence que, pour restaurer l'importance de la Conférence du désarmement aux yeux du public, nous envisagions de prendre les mesures suivantes consistant, premièrement, à améliorer l'image de marque de la Conférence du désarmement et à faire prendre mieux conscience au public de ses travaux; deuxièmement, à élargir la participation à la Conférence, notamment aux séances plénières; troisièmement, à assurer une plus grande interaction avec les organisations non gouvernementales et la communauté scientifique.

Pour améliorer la qualité des résultats de la Conférence, nous devons nous concentrer davantage sur la nature de ce que nous lui apportons. Je suis persuadé qu'il serait profitable d'accroître la participation d'experts à nos travaux. Nous avons tous apprécié le travail accompli par le Groupe d'experts scientifiques en ce qui concerne la surveillance de l'interdiction des essais nucléaires. Mais je pense maintenant à une interaction plus intensive. Je souscris aux suggestions de l'Ambassadeur van Schaik, à savoir qu'il faudrait renforcer les compétences techniques des délégations en incluant des experts dans ces délégations, et que le secrétariat de la Conférence devrait demander l'assistance de juristes pour la rédaction de traités, qui serait particulièrement utile pour les travaux actuels du Comité spécial des armes chimiques. En outre, je pense que la Conférence du désarmement pourrait inviter d'éminents spécialistes scientifiques, faisant autorité dans leur propre domaine, à discuter avec nous des aspects techniques des problèmes à l'examen. Je ne doute pas que de telles discussions, si elles étaient conduites par des personnalités scientifiques de renom international à l'objectivité incontestée, contribueraient à clarifier les problèmes techniques qui ralentissent souvent les progrès de nos négociations sur des questions particulièrement complexes.

J'ai déjà souligné que ma délégation souscrivait aux recommandations indiquées dans le document CD/WP.286. Le mandat général de négociation de la Conférence est, à mon avis, l'élément le plus fondamental, et le règlement intérieur, y compris l'article 23, ne peut être interprété que dans ce sens. D'un autre côté, je pense que l'on pourrait résoudre certains problèmes de procédure en prévoyant le rétablissement automatique des comités spéciaux d'une année sur l'autre jusqu'à l'accomplissement de leurs travaux découlant du mandat général de négociation de la Conférence.

Diverses suggestions ont été faites sur la manière d'intensifier notre travail. La durée totale des sessions de la Conférence pourrait facilement être augmentée de six semaines sans entraîner de trop grandes répercussions sur l'organisation actuelle des services. On pourrait y parvenir en ajoutant une session de quatre semaines entre la mi-novembre et la mi-décembre, comme cela se passe actuellement pour les armes chimiques, et en faisant débiter

(M. Teja, Inde)

la session de printemps à la mi-janvier au lieu du début février. Le travail de la Conférence pourrait aussi être intensifié si les comités spéciaux avaient la possibilité de se réunir en continu de manière concentrée pendant des périodes données. Cela contribuerait également à améliorer le niveau de participation des experts. Le programme de travail pourrait être par exemple le suivant :

a) Un débat général de deux semaines en séance plénière. Les délégations devraient être encouragées à participer autant que possible au niveau le plus élevé (niveau ministériel ou plus).

b) Des sessions de trois semaines pour chacun des comités spéciaux. Ces sessions se tiendraient non pas parallèlement mais successivement, avec de brefs intervalles de deux à trois jours entre elles. Il y a actuellement huit questions de fond inscrites à l'ordre du jour, ce qui voudrait dire huit comités spéciaux. Durant cette période de travail de 24 semaines, il y aurait une séance plénière par semaine.

c) A la fin de l'année, nous pourrions prévoir une session de deux semaines de la Conférence plénière pour l'adoption du rapport annuel. Cela nous donnerait, interruptions comprises, une durée totale d'approximativement 33 semaines. Naturellement, le calendrier serait fixé de manière à tenir compte des réunions de la Commission du désarmement de l'ONU et de la Première Commission de l'Assemblée générale.

L'intensification de nos travaux est utile si elle doit nous permettre d'orienter nos efforts vers des objectifs précis; elle ne l'est pas, en revanche, si elle conduit à une prolifération de réunions. Le programme proposé nous permettrait de concentrer davantage notre attention sur nos objectifs fondamentaux, tout en gardant présent à l'esprit le caractère unique de la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne la règle du consensus, la position du Groupe des 21 est clairement reflétée dans le document CD/330. Nous pensons que les décisions devraient continuer à être prises par consensus, mais que cette règle ne devrait pas être utilisée pour empêcher un fonctionnement efficace de la Conférence. En d'autres termes, on ne devrait pas permettre que le consensus devienne une sorte de droit de veto. L'article 23 du règlement intérieur prévoit la création d'organes subsidiaires en tant que moyen efficace de faire avancer les travaux de la Conférence. Mais la règle du consensus a souvent été utilisée pour faire obstacle à cette création. Cela ne peut en aucun cas contribuer à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots sur la question de la composition de la Conférence et de la participation d'Etats non membres à ses travaux. Les avantages et inconvénients d'une participation restreinte sont évidents. La Conférence du désarmement, comme les organes qui l'ont précédée, est caractérisée par une composition restreinte. Mais la composition actuelle de la Conférence est mieux adaptée aux besoins présents, car elle est "multilatérale à l'échelle mondiale"; elle comprend les cinq grandes puissances nucléaires. A un niveau différent, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies incarne un multilatéralisme universel.

(M. Teja, Inde)

Je pense que nous pouvons être ouverts à l'idée d'un élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, en conservant le principe d'une participation restreinte, mais orientée vers un "multilatéralisme à l'échelle mondiale" plutôt que vers l'"équilibre politique" recherché dans les dernières décennies. C'est là une question qui demande à être examinée de près. La mise en application partielle des décisions prises sur la base de principes qui sont peut-être en train d'être revus ne nous semble pas être une manière satisfaisante de régler le problème.

Dans le même ordre d'idées, je pense que le principe du multilatéralisme à l'échelle mondiale pourrait être amélioré en offrant à tout Etat qui peut apporter sa contribution aux travaux de la Conférence et faciliter ces travaux la possibilité de le faire. Le rôle des Etats non membres doit être envisagé dans cet esprit. Nous sommes conscients des importantes contributions apportées à notre travail par certaines délégations d'Etats non membres. Là aussi, nous devons nous attacher à rationaliser les procédures et à prévoir une participation plus automatique de ces Etats non membres tant aux séances plénières qu'aux organes subsidiaires de la Conférence.

La complémentarité entre les négociations bilatérales et les négociations multilatérales est un fait accepté. Cette idée doit trouver son expression dans des liens plus concrets, qui soient source de stimulation et de renforcement mutuels.

J'ai exposé nos idées de manière assez détaillée car l'efficacité de la Conférence du désarmement est une question d'intérêt vital pour toutes les délégations ici présentes. Ces idées sont inspirées par un souci de pragmatisme et de souplesse. L'approche de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous fournit une bonne occasion de faire le bilan de la situation et d'étudier les moyens qui nous permettront de mieux nous acquitter de notre tâche et de relever les défis de la prochaine décennie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Solesby.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence et je me réjouis de travailler sous votre direction. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur von Stülpnagel qui a présidé avec efficacité nos travaux durant le mois dernier. J'ai déjà eu l'occasion de féliciter l'Ambassadeur Rose, qui a été le premier président de notre session actuelle.

Plusieurs représentants ont formulé des observations sur la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement. A cet égard, j'ai écouté avec intérêt la déclaration que vient de prononcer l'Ambassadeur de l'Inde. En outre, le Groupe des Sept examine ce point en ce moment sous la présidence de l'Ambassadeur Fan, et j'ai cru comprendre qu'il allait présenter prochainement un rapport sur ses travaux. Je souhaiterais moi aussi vous livrer quelques réflexions pour faire avancer le débat.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Il est tout à fait légitime que la Conférence examine de temps à autre d'un oeil critique ses rouages afin de veiller à ce qu'ils fonctionnent aussi efficacement que possible. C'est d'autant plus opportun que l'un des principaux points de l'ordre du jour de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale concerne l'efficacité du mécanisme des Nations Unies chargé de la question du désarmement. En tant qu'organe indépendant, la Conférence du désarmement devrait s'assurer que tout est en ordre dans la maison.

Rien ne donne à penser, à mon avis, qu'une révision complète s'impose. Bricoler des mécanismes pour le plaisir de bricoler risque souvent d'aggraver la situation au lieu de l'améliorer. Il est néanmoins raisonnable de faire un bilan de temps en temps.

Je commencerai par notre ordre du jour. L'ordre du jour de la Conférence a été établi il y a près de 10 ans et, depuis lors, la situation a beaucoup changé. Peut-être serait-il bon que la Conférence, par exemple pendant la session d'été, se penche sur son ordre du jour pour voir s'il tient dûment compte de l'évolution des modes d'approche du désarmement enregistrée ces dernières années. Cela nous permettrait peut-être de conclure que certains sujets peuvent être laissés de côté pendant un an ou deux ou combinés à d'autres questions, ou encore abandonnés. Inversement, nous souhaiterons peut-être inscrire de nouvelles questions qui ont suscité une adhésion et un intérêt croissants au cours de ces dernières années, et qui gagneraient à être traitées de manière approfondie par la Conférence, laquelle est bien placée pour ce faire.

Deuxièmement, j'aborderai la question de la composition et de la participation. Quelques pays ont proposé que nous nous acheminions progressivement vers une composition universelle. Procéder de la sorte serait dénaturer la Conférence, qui aurait plus de points communs avec la Première Commission de l'Assemblée générale qu'avec l'organe actuel. A mon avis, on y perdrait beaucoup. Je me hasarderai même à prédire que nos successeurs jugeront dans peu de temps nécessaire de créer un autre forum de négociation à composition limitée présentant les mêmes avantages que ceux qui caractérisent l'organe actuel, à savoir l'intimité et la continuité. J'espère, à l'instar de l'Ambassadeur du Canada parmi d'autres, que nous trouverons un moyen de sortir de l'impasse qui a empêché l'élargissement de notre composition convenu de longue date. Je rappelle à cet égard que la Norvège est le candidat occidental à la qualité de membre. Je doute fort cependant qu'un nouvel élargissement soit la bonne solution.

Je suis favorable à l'examen systématique des dispositions actuelles concernant la participation d'Etats non membres. Peut-être arriverons-nous à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de les améliorer, mais nous devrions au moins veiller à ne pas dresser d'obstacles inutiles dans le domaine de la participation. Nous sommes, après tout, un organe de négociation, pas un club fermé.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Nous pourrions aussi nous demander s'il n'y a pas un surcroît d'effort à faire pour remédier au manque de communication entre les membres de la Conférence et les Etats qui ne sont pas membres. Je pense en particulier aux négociations sur une interdiction des armes chimiques. Il me semble qu'il est important, alors que nous oeuvrons en vue de conclure une convention, que nous mettions tout en oeuvre pour veiller à ce que les tiers sachent ce que nous faisons. Je n'ai rien de précis à suggérer à cet égard. Au stade actuel des choses, il suffirait, semble-t-il, que chaque délégation fasse de son mieux pour informer, individuellement et à titre officieux, les délégations des Etats non membres, ici à Genève, et peut-être davantage encore pendant notre prochain séjour à New York .

Troisièmement, je traiterai de la périodicité des réunions de la Conférence. Nous sommes favorables à un programme de réunions intensif, notamment pour les négociations sur les armes chimiques. Toutefois, nous partageons l'avis de ceux qui ont souligné la nécessité de trouver un équilibre entre les périodes de négociation et les interruptions. Il est indispensable que du temps soit alloué à la réflexion et à l'innovation. Au-delà d'un certain point, il peut être plus néfaste que bénéfique d'accumuler les réunions.

Quatrièmement, je souhaiterais mentionner quelques mesures modestes mais utiles que nous pourrions prendre pour améliorer notre organisation. L'Ambassadeur de la Hongrie, par exemple, a préconisé une plus grande concentration des débats en séances plénières. On a aussi proposé que le rapport annuel à l'Assemblée générale soit plus condensé. Une autre mesure souhaitable, qui va de soi mais qui est difficile à mettre en oeuvre, consisterait à insister davantage pour que les séances commencent à l'heure prévue - non seulement les séances plénières, mais aussi celles des comités spéciaux et groupes de travail. Pourrions-nous convenir pendant notre session d'été que toutes les séances doivent commencer dans les dix minutes qui suivent l'heure prévue ? S'il y avait une raison valable de suspendre immédiatement la séance, il conviendrait alors de l'expliquer.

Enfin, je ferai une observation ou deux sur le rapport présenté par le Groupe des Sept en juillet dernier (CD/WP/286). J'ai cru comprendre que la Conférence n'avait pas eu suffisamment de temps pour étudier comme il se doit le rapport, et j'espère qu'elle aura l'occasion de procéder à un examen plus poussé de tout rapport révisé que le Groupe des Sept soumettra pendant la présente session. J'ai déjà fait savoir que j'approuvais l'idée de simplifier la procédure relative à l'établissement de notre rapport annuel à l'Assemblée générale, rapport qui a été élaboré utilement par le Groupe des Sept. Nous pensons aussi que la proposition du Groupe des Sept tendant à ce que les organes subsidiaires poursuivent automatiquement leurs travaux année après année mérite d'être examinée plus avant. Par ailleurs, ma délégation n'est pas encore convaincue qu'il soit souhaitable de créer des comités spéciaux pour chaque point de l'ordre du jour sans mandat distinct. Les travaux relatifs aux points de l'ordre du jour étant plus ou moins avancés, ils exigent, selon moi, des mandats différents. J'ai trouvé les arguments présentés par l'Ambassadeur des Pays-Bas particulièrement convaincants à cet égard.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Ces quelques observations sont destinées à faire avancer l'examen du fonctionnement de la Conférence, examen qui, je l'espère, se poursuivra pendant la session de printemps qui s'achève et reprendra pendant la session d'été. Bien qu'il ne faille pas trop attendre de cet exercice, ma délégation est prête à étudier attentivement toute proposition qui pourrait contribuer à améliorer le fonctionnement de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Y a-t-il d'autres membres qui souhaiteraient prendre la parole ? Je donne la parole à la délégation de la République fédérale d'Allemagne.

M. LUDEKING (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Vous pouvez être certain que ma délégation vous accordera son plein appui dans l'exercice de vos importantes fonctions. Nous sommes convaincus que votre compétence assurera le succès de notre session de printemps.

Je voudrais aujourd'hui appeler l'attention sur une note de la République fédérale d'Allemagne adressée à tous les Etats participant à la Conférence du désarmement. Cette note, qui vient d'être distribuée, a été suscitée par les nouvelles récentes concernant l'emploi d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran. Face à cette situation, mon gouvernement lance un appel à tous les Etats participant à la Conférence pour qu'ils accordent la plus haute priorité à une interdiction des armes chimiques à l'échelle mondiale et demande que la Conférence intensifie ses efforts en vue de conclure une convention universelle sur les armes chimiques.

Nous demandons que cette note soit distribuée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Le secrétariat s'occupera de sa demande. Je constate qu'il n'y a pas d'autres orateurs qui voudraient prendre la parole.

Je vais maintenant passer à un autre sujet. Le secrétariat a distribué aujourd'hui le calendrier des réunions que la Conférence doit tenir la semaine prochaine. Comme il a été convenu dans le programme de travail concernant la première partie de la session annuelle, nous devrions commencer la semaine prochaine à examiner les rapports des comités spéciaux ainsi que le rapport spécial à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Vous noterez que le calendrier se conforme à la pratique suivie durant les sessions précédentes pour l'élaboration des rapports annuels. Je propose que nous tenions une réunion officieuse le mardi 12 avril, immédiatement après la séance plénière, pour examiner en première lecture les parties techniques du rapport spécial. Ces parties figurent dans le document de travail CD/WP.336, qui a été distribué aujourd'hui dans toutes les langues.

(Le Président)

L'original en anglais était déjà disponible hier. Le projet de texte des paragraphes de fond concernant les points de l'ordre du jour sera examiné, suivant la pratique, tout d'abord lors de consultations officieuses à participation non restreinte et, ensuite, lors d'une réunion officieuse de la Conférence. Nous commencerons lundi matin par le document de travail CD/WP.337 concernant le point 1 de l'ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires", qui a été distribué hier. L'examen du projet de texte des paragraphes de fond concernant le point 3 de l'ordre du jour, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", commencera mardi après-midi. Le texte pertinent figure dans le document de travail CD/WP.338, qui est maintenant distribué dans toutes les langues. De nouveaux paragraphes de fond concernant le point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", seront disponibles demain dans toutes les langues sous la cote CD/WP.339, de même que le document de travail CD/WP.340, "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes". Je suggère que l'examen de ces documents de travail commence également le mardi 12 avril, immédiatement après les consultations officieuses sur le point 3 de l'ordre du jour. Je n'indique pour le moment que les premières réunions d'examen des paragraphes de fond, étant donné qu'il appartiendra aux participants aux consultations de prévoir d'autres réunions selon les besoins. Par exemple, si nous terminons la discussion des parties techniques lors de notre réunion officieuse de mardi, le temps prévu jeudi pour une deuxième réunion consacrée à cette question pourrait être utilisé pour les consultations officieuses. A ce propos, je voudrais vous signaler qu'il nous faut avancer le plus rapidement possible si nous voulons terminer la première partie de la session annuelle le 28 avril.

Je voudrais également annoncer que le Groupe des Sept continue à rédiger son rapport sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Il nous faudra peut-être attendre quelques jours encore pour que le secrétariat puisse mettre au point le projet de texte des paragraphes de fond consacrés à cette question.

Cela étant entendu, je suggère que nous adoptions le document officieux contenant le calendrier des réunions pour la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objections, nous adopterons ce document.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a plus de questions à examiner aujourd'hui et je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 12 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.